



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le **Lundi 08 septembre 2014 à 19h30 en Mairie**

**Conseillers en exercice** : 15  
Présents : 14  
Votants : 14      Quorum atteint

**Absents excusés** : Frédéric LE FUR

**Pouvoir de vote** : NEANT  
**Secrétaire de séance** :  
Madame Justine BAL

Le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 20 JUIN 2014, et désigne à l'unanimité **Justine BAL** en tant que secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture de trois décisions prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- ✓ décision n°001/2014 – Règlement des honoraires à Maître SALAUN –Affaire GUZZI/SOUPRE/COMMUNE
- ✓ décision n°002/2014 – Règlement des honoraires à Maître SALAUN – Affaire GUZZI Tribunal Administratif
- ✓ décision n°003/2014 – Proposition commerciale Rex Rotary pour location de deux copieurs

Remarque de Karim AMELLAL quant au règlement des honoraires évoqués dans les deux premières décisions, il n'est pas d'accord en précisant que ce règlement revient à la charge de l'Etat et non à celle de la Mairie. L'arrêté attaqué a été pris au nom de l'Etat et non pas au nom de la commune. Que deux procédures sont en cours : une en référé et l'autre au Tribunal Administratif.

Philippe BRANCHE répond que Maître MILESI, huissier de Justice, a assigné la Mairie, impliquant donc un délai de 48 heures pour prendre un avocat. Par ailleurs, Philippe BRANCHE ajoute que la protection juridique prendra en charge une partie de ces honoraires.

Philippe BRANCHE rappelle à Karim AMELLAL que la passation de ce dossier n'a pas été réalisée correctement, puisqu'après deux échanges de mail, il n'a pas répondu à sa demande de rencontre.

Karim AMELLAL, évoque comme solution, d'envoyer la convention d'honoraires à la DDT et demande au Maire d'arrêter de prendre des décisions avant que le Conseil Municipal ne se soit réuni.

Philippe BRANCHE précise qu'il lui a fallu prendre ces décisions dans l'urgence et réitère sa demande de rencontre pour évoquer ce sujet selon ses disponibilités.

Quant à la troisième décision, Karim AMELLAL précise que l'ancien Conseil Municipal avait refusé de changer le matériel de REX ROTARY afin d'éviter un réengagement du fait que REX ROTARY avait des prix trop élevés et que Philippe BRANCHE aurait dû demander des devis comparatifs auprès des autres fournisseurs.

Philippe BRANCHE répond qu'il était nécessaire de changer les photocopieurs et d'installer un logiciel de sauvegarde pour la dématérialisation. Que la proposition financière (890 € HT /mois) est quasi identique au contrat en cours (+14 €) pour plus de services, à savoir 2 copieurs couleurs neufs, sauvegarde totale de toutes les données. Qu'étant engagé, il n'était pas possible de résilier le contrat avec REX ROTARY lequel courrait encore pour 2 ans. Le fournisseur est venu à plusieurs reprises en Mairie, notamment pour travailler sur le logiciel de sauvegarde, lequel sera très prochainement installé. Que le sujet avait été discuté en réunion de travail au cours de laquelle ce point a été validé, réunion à laquelle Karim AMELLAL n'a pas participé.

**1. Personnel : pour information au Conseil Municipal, la délibération sera prise après l'avis du CTP prévu le 18/09/2014**

Par délibération du 06 décembre 2013, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion afin de conclure une convention de participation (après appel d'offre) dans le domaine de la prévoyance faisant application du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale des agents pour le risque santé ou le risque prévoyance ou les deux afin de faire bénéficier nos agents communaux de contrats de protection sociale mutualisés.

Le Centre de Gestion a choisi ADREA-MUTEX. La convention de participation entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

La Commune doit : - Confirmer son adhésion à la convention de participation et saisir le CTP sur son adhésion et sur le montant de la participation financière de la commune pour ses 8 agents municipaux et éventuellement les modulations envisagées.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour une participation financière à hauteur de 10€ par mois pour un emploi à temps complet

**2. Arlysère : Validation ou amendement des objectifs du Plan Local de l'Habitat**

Lors de la réunion de bureau d'Arlysère du 23 juin dernier, consacré au futur PLH, il a été remis une proposition d'objectif de production en matière de logement social réparti par commune. Le PLH est validé à l'unanimité

**3. Cantine-Garderie**

Philippe BRANCHE rappelle que la réforme scolaire appliquée depuis la rentrée scolaire 2014 modifie l'organisation des temps scolaires et implique l'ouverture de l'école le mercredi.

Il propose la mise en place du tarif horaire de la garderie pour le mercredi midi de 11H30 à 12H30 à 1,50€. Tarif calculé à partir des tarifs des autres jours de la semaine.

Une modification a également été apportée quant aux modalités d'inscription des enfants pour la garderie et la cantine. En effet, les inscriptions sont désormais planifiées à la semaine et à déposer à la garderie le vendredi matin précédent la semaine concernée dans un souci d'une meilleure organisation pour les agents et correspondant à la demande du fournisseur des repas.

Karim AMELLAL indique qu'il aurait fallu réunir la commission RH et que M. le Maire semble décider tout seul, demande à disposer d'un règlement intérieur modifié, document qui sera envoyé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Philippe BRANCHE indique qu'une réunion de travail avec les agents a eu lieu et ce, rapidement compte tenu du démarrage des TAP et de la rencontre la veille avec le SIBTAS. Cette réunion réunissait le directeur de l'école, les trois agents concernés, la secrétaire de mairie, les adjoints et les deux vice-présidents de la commission RH et Ecole, donc M. le Maire ne décide pas tout seul.

**4. SIBTAS**

L'adhésion au SIBTAS a été confirmée et votée à l'unanimité.

Deux délégués titulaires ont été élus à l'unanimité : Philippe BRANCHE et Marie-Christine DORIDANT,

Deux délégués suppléants sont élus à l'unanimité : Justine BAL et Jean-Louis DUNAND-LAISIN.  
Le versement de la cotisation pour l'année 2014 a été approuvé.

Karim AMELLAL précise que cette adhésion au SIBTAS est une bonne nouvelle pour la commune mais qu'il est toutefois judicieux de veiller aux dépenses liées au personnel et aux dépenses de fonctionnement.

Philippe BRANCHE précise que ce point sera surveillé, notamment par la commission Finances.

Karim AMELLAL demande s'il est possible d'avoir un retour régulier sur les activités proposées aux enfants par le SIBTAS ainsi que les éléments chiffrés du budget du SIBTAS.

Philippe BRANCHE propose l'envoi par mail du programme proposé par le SIBTAS, programme qui sera finalisé ultérieurement.

Karim AMELLAL demande s'il est possible d'intervenir auprès du SIBTAS pour réduire les coûts de fonctionnement qui sont très élevés, notamment au niveau du règlement du loyer à La Bâthie, raison pour laquelle la commune de Cevins n'avait plus souhaité adhérer en 2008.

Philippe BRANCHE répond positivement en précisant qu'il est toutefois nécessaire d'avoir un certain recul et notamment avoir connaissance de l'ensemble des recettes, celles de l'Etat et celles de la CAF.

#### **5. Nouveaux rythmes scolaires**

Nadine DECELIER, ATSEM à l'école, par convention sera mise à disposition du SIBTAS pour encadrer les enfants lors des TAP les lundis après-midis. Elle travaille en lien avec le SIBTAS. Deux autres salariés du SIBTAS interviendront également auprès des enfants, elles seront directement rémunérées par le SIBTAS.

#### **6. Convention d'utilisation de la salle des fêtes pour « Je dis danse »**

Philippe BRANCHE a rencontré le président de l'association et a discuté du coût de la location de la salle, jusqu'alors trop élevée pour l'association. Une proposition est faite à 350€ pour cette association au lieu de 500€.

Karim AMELLAL et Nadine POINTET rappelle que cette cotisation a été calculée en tenant compte du coût de fonctionnement, notamment du chauffage pour la période hivernale.

Philippe BRANCHE répond qu'il est important que la vie associative soit prise en compte et reconnue et qu'il conviendra de réfléchir à nouveau des modalités de location de la salle des fêtes aux associations. De surcroît, la convention doit être passée avec l'association et non le professionnel.

Karim AMELLAL dit que le Maire doit défendre les intérêts de la commune et non ceux d'une association

Vote contre (5) : Karim AMELLAL car pas de nouveaux arguments apportés pour une modification du tarif, Bernadette AMIEZ, Stéphanie BAL, Gabriel MARQUES, Nadine POINTET

Abstention (4) : Justine BAL, Denis BIBOLLET-RUCHE, Jean-Louis DUNAND-LAISIN, Ginette RIGOTTI

Vote pour (6) : Philippe BRANCHE (en cas d'égalité de voix, la voix du Maire est prépondérante), Marie-Christine DORIDANT, Bernard MILLET, Raymond MULLER, Sébastien PIVIER.

Convention avec « Je dis Danse » et participation d'utilisation de la salle fixée à 350€ adoptées.

#### **7. SDES**

Après lecture de la délibération proposée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouvelles modalités de versement aux communes de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

#### **8. Ecole**

A/ Classe de découverte à Saint François : Plan financier : participation des parents, de l'APE et de la Commune pour un budget de 8 000€. Subvention communale accordée et votée à l'unanimité à hauteur de 500€ sachant que la Commune finance aussi le transport soit 600 €

Remarque de Gabriel MARQUES : Pour l'avenir, il propose qu'une enveloppe globale soit budgétisée, pour des projets similaires qui devront être financés par cette prévision.

Remarque de Raymond MULLER : la commission « école » pourrait participer aux réunions de projets afin d'avoir une vision plus globale des dépenses.

B/ Grand Nord en partenariat avec le Futuroscope : Plan financier : participation des parents, de l'APE et de la commune pour un budget de 1 590€. Subvention accordée et votée à hauteur de 300€

Voix contre : 5

Voix pour : 9

### **9. Groupement viticole**

Le Groupement Viticole sollicite la commune en vue de la nomination des délégués communaux. Philippe BRANCHE, Sébastien PIVIER et Bernard MILLET sont élus à l'unanimité.

### **10. Divers**

a) Point sur les travaux en cours par Sébastien PIVIER :

Les travaux à l'école et dans la cour sont terminés, ainsi que le démoussage du toit de l'église.

Le gravillonnage de la route jusqu'au Villard débute cette semaine.

b) Raymond MULLER évoque ensuite la coupe à câble, les travaux sont en cours et l'aide financière d'un montant de 25 000€ a été accordé à la commune, somme à rembourser sous huit mois, puis évoque l'encours concernant les berges de l'Isère.

✓ l'entretien des digues existantes, arbres à couper du pont jusqu'à la stèle. Raymond MULLER et M. BRANCHE ont rencontré le chargé de mission de l'« APTV » et M.SILICI du Conseil Général, la question reste à qui revient la responsabilité concernant l'entretien de ces digues et à qui incombent les travaux ?

✓ L'érosion des berges sur la commune de Saint Paul sur Isère. Le syndicat des Vernays pilote les travaux en cours.

c) Révision du tableau de la voirie communale. Philippe BRANCHE a été contacté par Monsieur DEGROOTE de la DDT afin de mettre à jour le Tableau des voiries communales.

Remarque de Karim AMELLAL précisant que le classement des voiries communales a une incidence sur la dotation globale de Fonctionnement (versée par l'Etat aux Communes).

Philippe BRANCHE rappelle que cette classification est une obligation et que la commune est responsable des voies communales. La commission de travaux-urbanisme doit travailler ce dossier avant fin octobre pour une nouvelle rencontre avec M. DEGROOTE

d) Le Conseil prend connaissance :

- Permis de construire accordés depuis la dernière réunion : NEANT

- Déclarations préalables accordées : MARVY Laurent : pose de 2 fenêtres de toit  
CHARRIER Sébastien : terrasse surélevée et isolation  
DUNAND LAISIN Jean Louis : abri de jardin  
D'OLIVEIRA Stéphane : auvent, 2 fenêtres de toit

- Demande d'autorisation de construire : NEANT

- Déclarations d'intention d'aliéner :

✓ Vente BOCH André/ BASSET Gilles, F 2430 Luy de Four, droit de préemption non exercé

✓ Vente BOCH Marie Evelyne/ BASSET Gilles, F 2061 Luy de Four, droit de préemption non exercé

✓ Vente Consorts CONCHARD / JAMALI Loïc, G 600, Rubellin, droit de préemption non exercé

Karim AMELLAL interroge le maire pour savoir si des places de stationnement auraient pu être construites sur les parcelles F2430 et F2061 à Luy de Four.

Philippe BRANCHE répond par la négative.

Pour information, les réunions du Conseil Municipal auront lieu, sauf exception, tous les 1ers vendredis de chaque mois.

Pas de questions de la part des personnes présentes au conseil municipal

Fin de séance à 22h00

Le Maire,  
Philippe BRANCHE